



MAIRIE DE JASSERON

## Commune de Jasseron (Ain)

\* \* \* \*

### DECISION DU MAIRE

Décision n°DM2024.06-01

Objet : Instauration d'une tarification de la location des badges d'accès aux bâtiments communaux.

Monsieur le Maire de la Commune de Jasseron,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le procès-verbal d'élection du maire et de ses adjoints du 23 mai 2020 ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°1 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal consent délégation permanente de fonctions à Monsieur Sébastien GOBERT, maire ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°CM2022.10-03 du 25 octobre 2022 relative à l'actualisation des tarifs de location des salles communales ;

**Considérant** que dans le cadre de l'installation d'un nouveau système d'accès aux bâtiments communaux par badges, il convient de fixer des tarifs de location de ces derniers ;

### DÉCIDE

#### Article 1 :

La Commune de Jasseron fixe le tarif de location des badges d'accès aux bâtiments communaux à 5,00 € le badge.

#### Article 2 :

Un badge sera remis gratuitement à chaque utilisateur régulier des salles communales.  
Il pourra bénéficier de badges supplémentaires, à raison de 3 badges minimum, qui lui seront facturés.

#### Article 3 :

En cas de perte ou de vol d'un badge, son utilisateur doit en informer le secrétariat de mairie. Le badge perdu ou volé sera désactivé et facturé 15,00 € par badge.

Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20240612-DM2024\_06\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024  
Publication : 13/06/2024



Fait à Jasseron, le 12 juin 2024

Sébastien GOBERT  
Maire